

SUPPORT POUR RECTANGLE D'IDENTIFICATION



Conforme à la norme ADR 2009 - Articles 5.3.3.2.1 et 5.3.2.2.2

Obligation pour les supports de panneaux d'identification matières dangereuses 400 x 300 mm d'être munis "d'un système antirenversement".

Il garantit que le panneau d'identification restera dans son support en cas d'accident ou de renversement du véhicule.

